

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Compte-rendu de la réunion du 28 juin 2016

Personnes présentes

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Moysan, maire de la commune de Crozon, Président de la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon,

Mme Dhenin, élue communautaire de Lanvéoc,

M. Beroldy, élu communautaire de Crozon et CD pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère, Mme Boistard, conseil départemental du Finistère,

Mme Coroller, Parc Naturel Régional d'Armorique,

M. Cadiou, service Espaces Naturels, mairie de Crozon,

M. Le Brenn, directeur communauté de communes de la Presqu'île de Crozon et VTT Presqu'île de Crozon.

Mme Coat, communauté de communes de la Presqu'île de Crozon,

Mme Guéguen, communauté de communes de la Presqu'île de Crozon.

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Cyrille, maison des minéraux,

M. Macé, centre nautique Crozon-Morgat,

Mme Gay, conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

M. Le Gall, société de chasse de Crozon et FDC du Finistère / Comité local des pêches, Mme Lefeuvre, Parc Naturel Marin d'Iroise,

Représentants de l'Etat

M. Musset, Sous-Préfet de Châteaulin,

M. Gimont, préfecture du Finistère,

M. Berthelot, DREAL Bretagne,

Mme Le Pape, DDTM 29 / DML/ PAM Brest et Préfecture Maritime,

M. Sansot, ONF,

Mme Leclerc, DDCS du Finistère,

Personnes excusées

M. Lars, vice-président de la communauté de communes,

M. Copin, maire de la commune de Roscanvel, Vice-Président de la communauté de communes,

Mme Jegaden, élue communautaire,

M. le Président du comité départemental de randonnée pédestre,

M. Boireau, groupe mammalogique Breton,

Mme Hardegen, conservatoire botanique national de Brest,

I / Réunion du comité de pilotage

La réunion débute à 9h45

M. Moysan introduit en soulignant que la communauté de communes est opératrice depuis 10 ans à présent et que la collectivité a toujours été volontaire et active pour assumer cette compétence.

M. le Sous-Préfet poursuit en disant qu'en tant que nouvel arrivant il a noté le dynamisme des différents sites Natura 2000 locaux et se réjouit de les découvrir tous.

M. le Sous -Préfet laisse ensuite la parole à Ségolène Guéguen, pour la présentation du bilan des actions mises en œuvre sur le site natura 2000 en 2015/2016.

La présentation aborde chaque volet des missions d'animation de l'opérateur, c'est-à-dire la gestion des habitats, les évaluations d'incidences, les études et suivis, la communication.

Pour chaque volet, un bilan est proposé sur les mois passés et les perspectives sont développées.

L'accent est mis sur les partenariats avec les différentes structures qui agissent en faveur des espaces naturels sur la Presqu'île de Crozon.

L'étude actuelle sur les possibilités d'améliorer la gestion des espaces naturels sur le territoire (incluant les communes de Rosnoën, Le Faou et Pont de buis les Quimerc'h dans le cadre de la fusion des communautés de communes) est présentée.

Les détails de cette présentation sont sur le diaporama ci-joint.

Au cours de la présentation des remarques et commentaires ont été faits :

Lors de la présentation des aménagements réalisés à Dinan et prévus à Pen-Hir pour canaliser le public, Isabelle Gay précise que le Conservatoire du Littoral prévoit de faire ce même type de travaux pour améliorer la canalisation du public au cap de la Chèvre.

Lors de la partie sur les évaluations d'incidences, Cécile Lefeuvre annonce que le Cerfa permettant aux organisateurs de petits événements récurrents en mer de signer une charte exonérant d'évaluation d'incidences est disponible.

Cette charte intéresse le comité des pêcheurs plaisanciers.

La question de Brest 2016 et de la grande parade permet d'aborder les soucis de sécurité soulevés pour la fréquentation lors d'événements de ce type. Le Conservatoire du Littoral, propriétaire de nombreuses fortifications sur Roscanvel, entre-autre, précise que les sites les plus fréquentés par le public ont fait l'objet d'une première phase de mise en sécurité mais que ces endroits n'ont pas été aménagés pour l'accueil du public. Ces travaux seront répartis dans le temps vu les coûts que cela représente.

Une discussion est engagée sur les plantes invasives et les actions qui peuvent être engagées sur les terrains privés.

Peu de solutions existent pour les personnes envahies dans leur jardin. Les particuliers doivent soit payer la destruction des plantes soit le faire eux-mêmes. L'idée de mutualiser les moyens entre particuliers est émise mais cela sous-entend un travail de coordination. Qui peut faire ce travail ? Des associations ? Les collectivités ? Difficile de trouver une solution. Il serait important que les particuliers s'investissent mais c'est rarement le cas. Les plantes invasives restent donc dans les jardins.

A défaut de pouvoir agir chez les particuliers (sauf si les terrains sont dans le périmètre Natura 2000) la communauté de communes propose des conseils pour une meilleure gestion de ces plantes dans les jardins.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre intervention des participants, M. Moysan et M. le Sous-préfet remercient les membres du comité de pilotage et invitent à se retrouver sur le terrain pour une visite de la pointe de Dinan récemment aménagée dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Documents en annexe :

- Diaporama bilan et perspectives